

L'indice de liberté d'Avenir Suisse 2020 : un nouveau venu et quelques surprises

Une Suisse romande à deux vitesses

«Sachant que seul est libre qui use de sa liberté» lit-on dans la Constitution fédérale. Le concept de liberté est mentionné 75 fois dans cette dernière. Mais quel canton prend ce principe le plus à cœur ? L'indice de liberté d'Avenir Suisse répond à cette question sur la base de 33 indicateurs civils et économiques. Cette année, nous avons également inclus la Principauté du Liechtenstein. La Suisse romande compte deux cantons parmi les dix premiers (NE et JU), mais elle ferme aussi la marche avec les deux cantons les plus mal classés (VD et GE).

Cette année, Avenir Suisse a intégré la Principauté du Liechtenstein dans l'indice de liberté. La Principauté ravit d'emblée la première place et décale tous les autres cantons d'au moins un rang. Cette place sur le podium est surtout due, non pas aux libertés économiques, mais aux libertés civiles qui, dans notre indice, sont traditionnellement un point fort des cantons romands. Mais où se situent ces derniers dans le classement général ?

Deux cantons romands dans le top 10

Le premier canton romand dans l'indice est le Jura, qui occupe la 6^e place du classement général. Il se distingue notamment par sa loi sur la transparence qui fait partie des plus complètes, des droits politiques étendus pour les étrangers, et une réglementation libérale en matière d'enseignement à domicile, de protection des non-fumeurs et de consommation d'alcool. Le canton du Jura a aussi pu maintenir sa première place dans l'indice des libertés civiles, juste devant le Liechtenstein. Le canton du Jura est suivi de près par Neuchâtel qui, cette année, malgré une perte de trois rangs, obtient la 9^e place. Sa perte de trois rangs peut s'expliquer en partie par le nombre élevé de personnes employées dans le secteur public. Dans l'indice civil, il se situe au 4^e rang.

Un effort à fournir pour les autres

Le canton de Fribourg obtient cette année la 18^e place, sans changement depuis 2019. Il se distingue par une réduction du délai d'obtention d'un permis de construire et une amélioration de l'efficacité de la sécurité publique. Par contre, le niveau des libertés économiques est encore bas, notamment à cause des horaires d'ouverture très restrictifs en comparaison intercantonale. Le canton du Valais a quant à lui réussi à remonter la pente des derniers rangs de l'indice, entre autres grâce à une réduction du délai d'obtention d'un permis de construire et une amélioration de l'efficacité de la sécurité publique. Le canton de Vaud est le canton romand qui perd le plus de places cette année et occupe le 26^e rang. Le taux

d'exploitation du potentiel fiscal et l'imposition sur le second revenu n'ont été ni adaptés, ni améliorés. Ce surplace comparé aux autres cantons entraîne une perte relative et lui coûte des places au classement. En outre, le canton obtient des résultats nettement inférieurs par rapport à l'année dernière, mais aussi aux autres cantons, concernant la quote-part de l'Etat et l'efficacité dans la sécurité publique. Lanterne rouge de l'indice de liberté d'Avenir Suisse, Genève occupe à nouveau la dernière place. Le taux d'exploitation du potentiel fiscal et le nombre d'employés dans le secteur public demeurent particulièrement élevés, alors que la solvabilité du canton est particulièrement faible. Deux petites lueurs libérales brillent toutefois dans le canton du bout du lac : l'absence d'impôt ecclésiastique pour les entreprises, ainsi que l'autorisation d'organiser des événements non religieux les jours fériés.

Un indice pré-Covid-19

En Suisse, où les libertés civiles et économiques sont généralement élevées, la discussion sur la liberté s'est à nouveau intensifiée avec l'arrivée du Coronavirus. Néanmoins, les conséquences des mesures pour endiguer la pandémie n'ont pas été prises en compte dans l'indice 2020. Ce classement annuel se base sur des séries chronologiques et est soumis à un décalage qui ne permet pas de refléter l'évolution rapide de la situation épidémiologique actuelle. Toutefois, une comparaison des mesures privatives de liberté durant la crise dans les différents cantons sera publiée en 2021.

L'indice de liberté d'Avenir Suisse est une publication interactive en ligne. Il permet par exemple de comparer les cantons entre eux ou de créer un indice de liberté personnalisé en tenant compte ou non d'indicateurs individuels.

Pour plus d'informations :

Samuel Rutz, samuel.rutz@avenir-suisse.ch, Tél. 044 445 90 62 / 079 204 78 83

Mario Bonato, mario.bonato@avenir-suisse.ch, Tél. 041 44 445 90 12 / 079 717 02 12.

Jérôme Cosandey, jerome.cosandey@avenir-suisse.ch, Tél. 021 612 66 12 / 079 828 27 87

Pour accéder aux différents indices des cantons, cliquez sur les armoiries :

